

## **Aide d'urgence aux requérants: Blocher ne lâche pas son os**

BERNE - Christophe Blocher n'en démord pas. Il reste convaincu qu'il est possible de supprimer l'aide d'urgence aux requérants priés de quitter la Suisse, malgré le verdict du Tribunal fédéral. Il se dit prêt à proposer une modification de la constitution.

L'arrêt du TF n'apporte pas de réponse définitive, a déclaré le ministre de la justice, soulignant que les juges n'ont tranché que par trois voix contre deux. Il faut désormais voir si l'amendement introduit par le Conseil des Etats dans la révision de la loi sur l'asile constitue une base légale valable et suffisante. C'est au Parlement de décider, d'après M. Blocher.

Cette disposition de loi prévoit que l'aide d'urgence aux requérants frappés d'une décision de renvoi exécutoire qui refusent de partir peut être limitée ou refusée. Elle n'a pas encore été soumise au Conseil national.

Si cette base légale ne devait pas faire l'affaire, Christoph Blocher serait disposé à s'engager dans une modification de la constitution, vu les enjeux. Il est personnellement prêt à le faire, mais la décision ne lui appartient pas, a-t-il admis.

Outre l'aval du Conseil fédéral, il faudrait obligatoirement le feu vert du peuple et des cantons. Cette perspective ne l'effraie toutefois pas.

(ats / 18 mars 2005 16:02)